

14.09.2021 – 07:50 Uhr

bonus.ch : en raison de la pandémie du coronavirus, trois quarts des Suisses romands sont inquiets pour leurs primes-maladie 2022



Lausanne (ots) -

À cause du coronavirus, plus de 78% des Suisses romands craignent une augmentation de leurs primes-maladie. En parallèle, il a été question de savoir quelles mesures les assurés étaient prêts à accepter pour réduire leurs primes. En Romandie, un tiers d'entre eux n'est prêt à aucune concession !

Depuis 2009, le comparatif en ligne bonus.ch permet annuellement à la population suisse de donner son avis sur la thématique de l'assurance maladie. En juillet 2021, ce sont ainsi plus de 3'160 personnes qui ont répondu à l'enquête de satisfaction et qui ont évalué leur assureur sur les points suivants : hausse des primes, clarté des informations transmises, traitement des prestations et service à la clientèle. Les réponses ont été converties en une note comprise entre 1 et 6, 6 étant la meilleure note.

Coronavirus et hausse des primes

En Suisse, plus de 63% des assurés sont inquiets pour leurs primes-maladie 2022 en raison de la pandémie de coronavirus. Un peu moins de 30% des sondés indiquent ne pas craindre d'augmentation, tandis que 7% n'a pas d'avis.

D'une région linguistique à l'autre, les différences sont considérables. Alors que les Suisses romands et les Suisses italiens partagent les mêmes inquiétudes, la tendance s'inverse du côté alémanique où la majorité des assurés n'a pas vraiment de crainte concernant une hausse des primes-maladie.

En ne prenant que les assurés qui ont tranché sur la question, plus de 78% des Suisses romands redoutent une hausse des primes-maladie 2022 en raison du coronavirus. Par rapport à l'an dernier, les Suisses italiens sont encore plus inquiets, avec un ratio qui passe de 71.4% en 2020 à 82.2% en 2021 ! Les Suisses allemands sont les plus confiants, puisque 51.7% d'entre eux déclarent ne pas craindre une augmentation.

Réduction des primes-maladie : quelles mesures ont la cote ?

Alors que les primes-maladie continuent d'augmenter, la population suisse est-elle prête à accepter certains compromis pour réduire le prix de leur assurance ? C'est la question qui a été posée aux assurés, avec une seule mesure à choisir parmi les propositions suivantes :

- Bénéficier de moins de prestations prises en charge par l'assurance de base
- La fermeture de certains établissements hospitaliers
- L'obligation de consulter en premier lieu un médecin généraliste, plutôt qu'un spécialiste
- L'obligation de consulter d'abord un pharmacien en cas de maladie (les pharmaciens seraient autorisés à pratiquer les consultations)
- Passer d'une franchise minimale de CHF 300.- à un montant plus élevé
- Augmenter la participation annuelle (quote-part) de CHF 700.- à un montant plus élevé
- Aucune mesure

Les avis sont relativement partagés sur le sujet. Si 37% des répondants sont d'accord de consulter en premier lieu un médecin généraliste, près d'un tiers des assurés n'acceptent en revanche aucune de ces mesures.

Derrière, les autres propositions récoltent peu de suffrages. L'augmentation de la franchise est la 2ème option privilégiée (8.5%), devant notamment la fermeture de certains établissements hospitaliers (7.3%) ou la consultation d'un pharmacien en premier lieu (7.3%). À l'inverse, l'augmentation de la participation annuelle n'est validée que par 3.2% des répondants.

Du côté de la Suisse romande et de la Suisse italienne, environ un tiers des répondants n'acceptent aucune des mesures proposées. Au contraire, les Suisses allemands sont les plus disposés à trouver un compromis pour réduire leurs primes-maladie. 11% d'entre eux se tournent d'ailleurs vers la fermeture de certains établissements hospitaliers, contre seulement 4.4% en Romandie.

Accès à l'enquête de satisfaction des caisses-maladie :

<https://www.bonus.ch/Pdf/2021/Caisses-maladie-satisfaction-2021.pdf>

Accès au comparatif des primes d'assurances maladie :

<https://www.bonus.ch/Assurance-maladie/primes-assurance-maladie.aspx>

Contact:

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
CEO
Place Chauderon 20 b
1003 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Lausanne, le 14 septembre 2021

Medieninhalte



*Primes-maladie 2022 / Texte complémentaire par ots et sur
www.presseportal.ch/fr/nr/100008668 / L'utilisation de cette image est pour des buts
redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/bonus.ch S.A."*

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100877507> abgerufen werden.